

FORMATION

Assistant.e de régulation médicale

Informations diverses

Lieux de la formation :

- CFARM - CHU Angers (bâtiment du DIEF - D7) - accessible aux personnes en situation de handicap
- SAMU : salle de régulation

Débouchés et poursuite d'études :

- L'assistant de régulation médicale peut exercer dans différents lieux : dans un Centre de Réception et de Régulation des Appels ou un Service d'Accès aux Soins d'un établissement public de santé, au sein d'une plateforme privée de rapatriement sanitaire et au sein d'une association privée de régulation de la permanence des soins ;
- Equivalences et allègements de formation pour les diplômés d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant, etc.
- Nous contacter pour plus de renseignements.

Accès / restauration / hébergement :

Se référer au site internet :

<https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/>

Tarif formation (tarif en vigueur à titre indicatif, pour 2026) :

- Dépôt de dossier de sélection :
 - 100 €, payable par chèque,
- Gratuité de la formation par un financement DGOS pour les personnes en poursuite de scolarité et demandeurs d'emploi sans indemnités ;
- 7500€ pour les demandeurs d'emploi indemnisés et Compte personnel de Formation ;
- 8900 € pour une formation complète, une prise en charge en promotion professionnelle, ou Transitions-Pro ;
- Pour les cursus partiels : merci de nous contacter.

Direction de la communication - CHU Angers - © Catherine Jouannet - 2023. Imprimé par nos soins.

CHU
ANGERS
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

Dief

DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
CHU ANGERS



Formation assistant de régulation médicale

- Former des professionnels de santé réflexifs, autonomes, responsables et donc compétents en vue de s'adapter pour un meilleur service aux personnes et à la société.

Taux de réussite

- 2025 : 82%
- 2024 : 93%
- 2023 : 86%

Taux d'insertion professionnelle

- 2025 : 85%
- 2024 : 100%
- 2023 : 100%

Les organismes de
formation du CHU
d'Angers sont certifiés
QUALIOPI

CHU
ANGERS

CHU ANGERS
DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
4 rue Larrey
49 933 ANGERS Cedex 9

Secrétariat :
Tél : 02 41 35 48.27
Mail : CFARM@chu-angers.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez
intégrer notre formation, vous pouvez nous contacter
à l'adresse : DIEF-Referent-Handicap@chu-angers.fr

CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE
CFARM

Dernière mise à jour : janvier 2026

Déroulement de la formation



Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : 34679

4 Blocs :

- Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU Centre 15.
- Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service.
- Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours.

Stages :

Stages de découverte :

Sur une durée totale de 5 semaines, dans les lieux suivant :

- un centre de réception et de régulation des appels installé dans un service d'aide médicale urgente.
- Une structure mobile d'urgence et de réanimation en lien avec un service d'accueil des urgences.
- Un établissement de santé public ou privé.
- Un établissement médico-social, public ou privé.
- Une structure agréée publique ou privée, réalisant des transports de malades.
- Une structure institutionnelle recevant des appels d'urgence et une structure privée recevant des appels.

Stages Métiers :

- 3 stages de 5 semaines dans un minimum de 2 centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale. Au cours de ces stages, l'élève doit réaliser au moins une expérience de travail de nuit et de week-end.

Stage d'approfondissement :

- 1 semaine de stage d'approfondissement sera réalisée au cours des trois derniers mois de formation

Conditions d'inscription

Prérequis :

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV ;
- Ou 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein.

Modalités et délai d'accès : Selon calendrier

Sélection sur dossier et entretien oral.

Les informations sur les modalités d'admission, le calendrier et le nombre de places sont disponibles sur le site du CHU : www.chu-angers.fr

Equivalence / Passerelle

Dispenses et allègements en attente de l'arrêté.

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Recevoir et traiter des appels adressés aux SAMU-Centre 15
- Mobiliser et suivre des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale
- Réaliser les activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service.
- D'être un appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradées et en situation sanitaire exceptionnelle.

Durée

- 1470 h : 735 h de cours + 735 h de stage
- Formation de septembre à juillet

Nos intervenants

- Une équipe de formateurs permanents et de professionnels formateurs occasionnels (médecins, ARM, cadres de santé, infirmiers, psychologues, pompiers, ambulanciers, etc.) des secteurs privé et public.



Méthodes et moyens pédagogiques

Une démarche pédagogique fondée sur des valeurs : l'altérité et la bientraitance.

La formation s'appuie sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes et sur le courant pédagogique du socioconstructivisme.

Le courant pédagogique se situe dans la perspective d'accompagner, d'aider l'élève à se former et à se construire. L'apprentissage se fait par interaction :

- Cours magistraux à la pédagogie active ;
- Travaux dirigés et Travaux pratiques ;
- Simulation ;
- E-learning.

Nous utilisons :

- des salles de cours avec vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc
- un amphithéâtre
- une salle de simulation
- Un système de visioconférence (si obligation de distanciel)

Vous avez à votre disposition :

- Un centre de documentation et d'information
- Une plateforme numérique

Évaluation

- Contrôle des connaissances : évaluation par module, épreuves écrites, orales, pratiques simulées. Un rattrapage est proposé pour toute note inférieure à 10/20.
- Diplomation : présentation au jury de certification (la validation de l'ensemble des modules et compétences est nécessaire)

Capacité / quota

- 20 places
- Effectif année 2026/2027 : 19 élèves car 1 report.